Zeitschrift: Kinema

**Herausgeber:** Schweizerischer Lichtspieltheater-Verband

**Band:** 3 (1913)

**Heft:** 45

Artikel: Cinémas

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-719834

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# Internationales Zentral-Organ der gesamten Projektions-Industrie und verwandter Branchen

🗫 🗫 🗫 🗫 Organe hebdomadaire international de l'industrie cinématographique 🧫 🗫 🗫 🖘

Druck und Verlag: KARL GRAF

Buch- und Akzidenzdruckerei Bülach-Zürich Telefonruf: Bülach Nr. 14

Erscheint jeden Samstag - Parait le samedi Schluss der Redaktion und Inseratenannahme: Mittwoch Mittag

Abonnements:

Schweiz - Suisse: 1 Jahr Fr. 12.— Ausland - Etranger 1 Jahr - Un an - fcs. 15

Insertionspreise:

Die viergespaltene Petitzeile 30 Rp. - Wiederholungen billiger la ligne - 30 Cent.

Annoncen-Regie: KARL GRAF

Buch- und Akzidenzdruckerei Bülach-Zürich Telefonruf: Bülach Nr. 14

## Cinémas.



Les Spectacles du Cinématographe. — La lettre d'un Père de Famille. — Les Réflections qu'elle suggère. — Les Programmes composés pour des Enfants. — L'Etude, l'éducation peuvent être complétés par des Films "ad hoc".

Les spectacles de cinémas ont créé d'abord, plus augmenté de jour en jour, un public fidèle, qui, peu à peu, a dirigé son choix. A la reflexion ou selon son goûts, ce même public critique la valeur des films, aime ou réprouve les sujets qui défilent sur l'écran.

Je ne hâte de constater, au début de cette chronique, Toulouse est largement pourvue et que les théâtres de cinémas, sans préciser davantage, ont offert à nos concitoyens des représentations sensationelles.

Il est des critiques plus générales que l'on ne pense pas toujours à faire, et l'occasion de les exposer ici m'est fournie pa la lettre ci-après que j'ai reçue:

Monsieur le Rédacteur.

sur une question qui me parait importante: Les représendu grand principe qui servait, aux temps anciennes, de s'oublieront jamais. base à l'éducation des petits, "Maxima debetur puero revérentia" nous devons à l'enfant le plus grand respect genre. Ne proscrivons pas les scènes burlesques qui apossible, je me demande si tel qu'il est, le cinéma ne musent follement nos enfants, et souhaitons que les piconstitue pas pour les jeunes cerveaux à l'imagination èces de genre, où le vice est puni par la vertu récomvive quelque danger. En effet, il est admis que tous pensée, soient plus nombreuses et mieux traitées, pour

quelle ils appartiennent, accompagnent les parents au cinéma, soit aux séances de l'après-midi, soit à celles du soir, qui sont d'ailleurs identiques.

En raison de la modicité du prix, le bourgeois et l'ouvrier so coudoient au cinéma, qui est pour les enfants de toute catégorie, une joie et souvent une récompense. Peut-on les priver d'un plaisir si ce dernier présente un danger? Cela parait difficile. Quel serait alors le remède? Tout simplement prier les directeurs des établissements dont il s'agit, ainsi que le font bon nombre de théatres parisiens, de donner à jour fixe des séances réservées pour les enfants. Je ne crois pas m'aventurer beaucoup en exprimant que les adultes y trouveraient aussi un attrait certain et que le succès serait considérable. Conservons au cinéma ses puissantes qualités éducatrices et récréatives, utilisées d'ailleurs dans les écoles américaines: les relations vivantes des pays lointains qui laissent les souvenirs précis, qui situent comme il convient de notions géographiques acquises à l'école; les progrès de l'industrie; des choix de reconstitutions historiques; les expériences chimiques, physiques; les merveilles de la sience; les connaissances zoologiques Je voudrais en quelques mots attirer votre attention et botaniques présentées sous forme de chasse ou d'observations en forêt; la vie des plantes et des infiniments tations cinématographiques pour les enfants. En vertu petits etc. etc., toutes choses qui, fixées par l'image, ne

Quant aux spectateurs gais, gardons les modèles de les enfants quelle que soit la classe de la société à la-que s'accomplisse une oeuvre morale.

grammes que, selon moi, l'on devrait contrôler, c'est la dustrielles. représentations de sombres drames, de scènes où l'enfant est douloureusement traité, les vices, l'alcoolisme serables de Hugo, ou les farces de Rigadin et de Max et la débauche, les drames d'amour qui troublent les jeunes cerveaux.

Que notre "pâle humanité", ainsi que le disait Michelet, ne soit pas montrée à l'enfant evec son cortège d'horreurs et de turpitude. Laissons l'enfant considérer ses parents comme des êtres dignes de respect, comme des exemples de honte et de vertu. Ne montrons pas à ces cerveaux impressionables, d'ont l'imagination n'est pas retenue par la raison, la série de nos passions. Il y a beaucoup à faire dans ce sens, et je pense que bon nombre de pères de famille seront avec moi.

La lettre qu'on vient de lire est évidemment animée de sentiments très respectables, et, en grande partie, reste dans le domaine des réclamations justifiées. Peut-être y a-t-il exagération ou puérilité vertueuse, mais en tous cas, celle mérite l'attention et je vais essayer d'en dégager la leçon qu'elle semble vouloir donner.

Il est certain que, tel qu'il est, le cinéma présente quelque danger pour les enfants.

Reste à savoir si ces mêmes dangers ne sont pas dans la rue, aux éventaires des marchands de journaux, où trainent quelquefois des publications décolletées, aux dévantures des boutiques où le luxe et l'abondance des artifices de toilette suscitent la coquetterie et la vanité.

De même, les enfants les plus surveillés ont, dans les lycées et les collèges, des conversations douteusent et apprennent, de bonne heure, la duplicité et le mensonge. Ce sont là tares inhérentes à l'humanité, et les images éphemères du cinématographe n'augmentent pas, de facon alarmente, la mauvaise éducation des petits.

Prenons un enfant de dix à douze ans. tourne devant lui, sur le film, l'histoire de Manon Lescaut. Il n'y comprendra absolument rien, et toute crainte à ce sujet reste donc vaine. (Je cite ce fait parce que je l'ai vu de mes yeux.)

Je ne pense pas que les grands drames de passion et d'amour soient compris par les enfants. Ces derniers ne commencent à s'y interesser qu'aux premiers éveils de l'adolescence. Or, à cette époque die la vie où l'on "mue", ce n'est pas le coté sentimental qui tracasse les enfants, mais une curiosité presque toujours malsaine qui les porte à faire des lectures défendues ou à assister à des spectacles interdits.

N'en déplaise à mon scrupuleux correspondant, les histoires, drames ou comédies que nous livre le cinématographe paraitront bien pâles et un aliment fade pour les jeunes estomacs affamés.

Ces observations que je crois devoir faire n'enlève rien à la valeur de la lettre dont il s'agit. Je suis entièrement d'accord avec le père de famille qui réclame des programmes strictement composés pour les enfants. Mais j'insiste sur ce mot "enfant", c'est-à-dire au-dessous à défendre de gros intérêts. de douze à quinze ans maximum. Passé cet âge, il n'y aura pas un adolescent sur vingt qui se rendra au cinéma sans être prude, et que la morale et la vertue, soit dit

Mais ce qu'il faut écarter sévèrement des pro- pour y suivre la vie des plantes ou les expériences in-

Si c'est un jeune ouvrier, il ira voir tourner les Mi-Linder.

S'il s'agit d'un collégien, il ira au café concert, au cirque, au théâtre ou ailleurs.

Par conséquent, la protestation de mon correspondant ne saurait être envisagée qu'au point de vue éducateur pour les jeunes écoliers.

Quels seront alors les moyens possibles à employer à Toulouse pour essayer de souscrire aux désirs d'épuration exprimés plus haut?

Les mercredis et les samedis, veilles des jours où l'enfant peut se reposer et faire grasse matinée, les spectacles du soir ou même de l'après-midi, pourraient être composés avec plus de méthode et de soins. Une véritable sélection serait faite parmi les films et l'on éviterait ainsi qu'aucune histoire bonne ou mauvaise ne developpe chez l'enfant l'hypocrisie, la roublardise, les tendences à la rébellion et le goût exagéré des aventures.

On s'est plaint aussi quelquefois des fugues mouvementées de jeunes gens partis aux pays lointains dont les filmes traduisaient éloquemment les joies et les misères. Ici encore, il y a une part de vérité. Cependant, à ce compte, il faudrait expurger les oeuvres de Mayne-Reid de Fenimore Cooper et même de Jules Verne. Ces livres, pour n'être pas de la "Bibliothèque rose", amusent la jeunesse, et je suis certain qu'ils développent chez elle l'audace, le courage, le besoin de se créer une existence libre par ses propres moyens. Le cinéma n'a fait gu'exploiter une mine précieuse en donnant la vie, par de grandes images animées, aux récits exraordinaires qui furent notre joie. Sans doute, faudrait-il changer quelque peu les anecdotes. Je ne vois pas d'autres concessions à faire.

Ce n'est pas parce qu'un enfant est turbulent ou indicipliné qu'il faut espérer mater ses jeunes instincts en lui donnant, comme récréation, des spectacles utiles. Mais je suis d'avis que, sous une forme agréable, afin qu'il n'y ait pas de confusion dans les jeunes esprits, les entrepreneurs de cinémas fraient bien de réclamer de leurs auteurs des scénarios montrant aux enfants que la vie n'est pas toujours facile et sans dangers, qu'il y a de beaux exemples à suivre, des déconvenues à éviter, de grandes figures de l'histoire à admirer et des leçons pas trop ennuyeuses à écouter, de bonté, de sagesse, de respect et de modération.

Quelque chose reste donc à faire.

Les cinématographes trouveront-ils, à Toulouse, une clientèle suffisante de familles d'enfants, venus uniquement pour les spectacles composés dans le sens indiqué plus haut?

Nous passons ici à une autre question. Il faut entendre le pour et contre. La parole est donc aux intéréssés, à ceux qui réclament des séances de tout repos pour les petits, aux directeurs de cinématographes ayant

Personellement, je pense que l'on peut être prudent

avec le respect que le jour témoigne, ne doivent pas se

porter ostensiblement, comme certaines dames arborent des chapeaux extravagants.



## Kinematographengesetigebung.



Es find in letter Zeit folgende fantonale Gesetze beziehungsweise Verordnungen in Rechtsfraft erwachsen: all die anderen philologischen Neubildungen der Flimmer=

1. Beschluß des Regierungsrates des Kantons Luzern betreffend das Verbot des Besuches von Kinematographen= theatern durch Kinder vom 16. Oftwer (Kantonsblatt Sprache diese ungeahnte Bereicherung beschert, nicht ver-Mr. 42).

Das Berbot gilt für Kinder unter 15 Jahren, selbst wenn sie sich in Begleitung erwachsener Personen befin= itellungen. Bei Zuwiderhandlungen werden sowohl Gl= tern der Kinder wie die Inhaber der Kinos bestraft. (Wie und von wem ift nicht gesagt.)

2. Verordnung des Kantons Schwyz betreffend Rege= lung des Besuches der Kinotheater von 15. Juni 1913 torenfilm! (Amtsblatt Nr. 26).

Auf Antrag des Erziehungsrates wird der Besuch dieser Theater den Kindern im schulpflichtigen Alter auch in Begleitung der Eltern oder anderer erwachsenen Per= jonen untersagt, außer besonderer Vorstellungen unter Genehmigung des Programmes durch den Ortsschulrat.

3. Verordnung des Regierungsrates des Kantons Bug betreffend die Errichtung, den Betrieb und die Bewilligung von Kinos vom 9. Oktober 1913 (S. d. G. Band 10, S. 173).

Bewilligung der Polizeidireftion erforderlich, Borschriften für Feuer= und Bausicherheit. Der Besuch durch Kin= der unter 16 Jahren ist verboten, außer bei Jugendvor= stellungen, deren Programm von den Ortsschulpräsidenten genehmigt ift, und die in Begleitung der Lehrerschaft zu erfolgen haben. Berbot von Bildern, die in religiöser oder sittlicher Sinsicht nicht einwandfrei sind. Bei Uebertretung Strafe bis auf Fr. 100 oder Gefängnis, durch die Polizei= direftion zu verhängen.

4. Beschluß des Regierungsrates des Kantons Thur= gau betreffend das Verbot des Besuches von Kinovorstel= lungen durch schulpflichtige Kinder vom 18. Oktober 1913 (Amtsblatt Nr. 85).

Buße bei Zuwiderhandlung Fr. 10 bis Fr. 100, von den Bezirksämtern auszusprechen. Ausnahmsweise Ge= stattung von Kindervorstellungen nach einem von der Schulvorsteherschaft genehmigten Programm.

5. Berordnung des Ständerates des Kantons Neuen= burg betreffend die kinematographischen Vorstellungen vom 19. August.

Kinder unter 16 Jahren, falls sie nicht von ihren El= tern begleitet sind oder die Vorstellungen nicht mit Autori= sation der Schulbehörden für die Jugend speziell organi= fiert find, dürfen nicht in Kinematographentheater eingelassen werden. Berbrechergeschichten und unsittliche Sze=1 man nicht.

nen dürfen überhaupt nicht finematographisch vorgeführt merden.

Dr. Ernst Utinger, Rechtsanwalt, Zürich.



## Autorenfilms.

Von L. Komeriner. OOO gallediten in fict birgi

Ein schönes Wort; fast so schön wie "Verfilmung" und kiste. Schade, daß man die lichten Momente, in denen das philologisch = finematographische Regiegenie der deutschen ewigen kann. — Doch darüber ein ander Mal; heute in= treffiert mehr Inhalt und Wesen als der Name der Sache.

Bas bedeutet also "Autorenfilm" und was will man den. Ausgenommen sind für Kinder veranstaltete Bor- damit sagen? Seit Monaten hört man nur den einen Trompetenstoß: Autorenfilm! Seit Monaten wimmelt es in den Zeitungen von Annoncen im Reflameteil und von Reflamen, für die es keinen Annoncentarif gibt, und das Ganze hört sich wie ein einziger Jubelschrei an: Au=

> Autorenfilm! Das Unheil war da, als man in der Literatur und in der Kinofunst — zwei so grundverschie= denen Kunftarten — Geschwister erfannte. Gewiß, die Darbietungen des Kinos sind eine Kunstart ebenso wie die der Literatur, aber man verwechsle nicht Kino und Literatur oder Literatur im Kino mit — Kino-Literatur. Das ist der springende Punkt, und Kinoliteratur ist es, was uns fehlt; alles andere wird sich früher oder später, ungeachtet der Erfolge in der Zwischenzeit, als fremd und ausgeborgt erweisen.

> Antorenfilm! Als die Verwandtschaft zwischen Kino und Roman entdeckt wurde, nahm man den Literatur= talender zur Hand und suchte fieberhaft nach Möglichkeiten, diese Verwandtschaft zu erhärten. Und so kam man auf verschiedene Namen. Und die Träger dieser Namen ließen sich zuerst bitten, vom Dichterthron herabzusteigen, um für ein Beilchen auf der Flimmerkiste Platz zu nehmen, dann ließen sie sich goldene Berge und ein Eckhaus kontraktlich sicherstellen, und nach verschiedentlichem Hin und Her fonnte endlich der befreiende Ruf erschallen: Wir haben ihn! Nämlich den . . . ja, wen haben wir eigentlich? . . . wie nennt man bloß so eine große Sache? . . . richtig: den Autorenfilm haben wir! Selbstverständlich: weil jedes Kind weiß, daß Soundso der Autor dieses Romans ist, und weil dieser Roman zur Herstellung eines Films herhalten mußte, so ist der Film ein Autorenfilm. Ob aber Soundso, der die Erlaubnis gab, aus seinem Romane den Autoren= film herauszukurbeln, auch das Zeug in sich hat, Film= autor zu sein, wurde als nebensächlich betrachtet oder gar nicht erst erwogen. Wozu denn auch? Braucht man denn mehr als einen klangvollen Namen? Der Name wird schon genügen — dachte man — hier handelt es sich in erfter Linie um Sensation, und je toller die Jagd nach dem Autorenfilm, desto größer die Sensation. Mehr braucht